

D.076 - Dévoilement des faussetés pré-tribulationnistes - Partie 6

Par Larry Simmons

Tiré de l'article *Unmasking Pre-Trib Fallacies* du site Internet :

<http://members.cox.net/l Simmons5/up tf6.htm>

Traduction de Roch Richer

CHAPITRE SIX

Délivrés de la colère

Mettre des mots dans la bouche de Dieu en Lui attribuant ce qu'Il n'a pas dit est chose sérieuse. Peu avant la destruction de Jérusalem par les Babyloniens, le prophète Ézéchiél eut l'occasion d'apprendre jusqu'à quel point le Seigneur méprisait cette pratique. Il semble que certains prophètes se soient présentés faussement comme porteurs de messages de la part de Dieu. Ils méconduisaient le peuple de Jérusalem en disant : « *Paix ! quand il n'y a pas de paix* » (Ézéchiél 13:10). Concernant ces prophètes, le Seigneur déclara à Ézéchiél : « *Ils ont eu des visions de vanité, et des divinations de mensonge, en disant : l'Eternel a dit ; et toutefois l'Eternel ne les avait point envoyés ; et ils ont fait espérer que leur parole serait accomplie* » (Ézéchiél 13:6).

Cela ressemble étrangement à plusieurs déclarations pré-tribs d'aujourd'hui. Par exemple, eux aussi ont la prétention de porter un message de la part du Seigneur à Son peuple — dans ce cas-ci, une supposée promesse venant des Écritures « que l'Église de Jésus-Christ ne passera pas au travers de la période des tribulations. »[1] Pourtant, il n'y a de telles promesses nulle part dans la Bible. (S'il y en avait une, nous n'aurions pas cette discussion.) Donc, que faire de cette « promesse » que l'Église ne traversera pas les tribulations ? Peut-on légitimement la déduire des

Écritures, ou est-ce une version moderne des « visions trompeuses et autres oracles menteurs » ? Nous allons répondre à cette question en examinant le prochain argument pré-trib majeur.

Raison #6 d'être pré-tribulationiste

« C'est le seul point de vue qui prenne Dieu au mot et proclame littéralement Sa promesse de nous sauver de la colère à venir. »[2]

Dans les écrits pré-tribs, nous trouvons trois variations d'un même argument. Dans chacun, on présente un événement dont nous savons que l'Église ne fera pas l'expérience. Cela comprend la Colère, le Jour du Seigneur et l'Heure de la tentation. L'on soutient que chacun est synonyme des « sept ans de la tribulation ». La conclusion logique, c'est évidemment que l'Église doit être enlevée avant les tribulations. Mais reste à prouver que ces événements sont réellement synonymes des tribulations.

GARDÉS DE LA COLÈRE

Tout le monde tombe d'accord sur le fait que l'Église ne vivra pas la Colère de Dieu. « Car Dieu ne nous a point destinés à la colère, mais à la possession du salut par notre Seigneur Jésus-Christ » (1 Thessaloniens 5:9). Cependant, il y a beaucoup de disputes quant au moment où cette Colère débutera. Les pré-tribbeurs présument que cette Colère de Dieu commencera au début des « sept ans » de tribulations. Et, puisque nous ne sommes pas destinés à la Colère, il s'en suit que l'Église sera enlevée avant que ne débutent les tribulations. Voici l'argument formel :

Proposition majeure : *L'Église sera délivrée de la Colère de Dieu.*

Proposition mineure : *La Colère de Dieu est synonyme de la période de sept ans des tribulations.*

Conclusion : *L'enlèvement doit arriver avant les sept ans de tribulations.*

Vous ne serez pas étonnés de constater que cet argument est basé sur une fausseté de logique, i.e., il élude la question à savoir si la Colère de Dieu est synonyme des

tribulations. À dire vrai, la Bible ne fait jamais équivaloir la Colère de Dieu à la période des tribulations. (C'est pourquoi elle n'indique jamais que les tribulations dureront sept ans.) En fait, le cas est plutôt probant que la Colère débutera après le retour de Christ qui, lui, surviendra à la clôture des tribulations.

[Voyez notre article ***Le Jour du Seigneur*** afin de bien situer cette suite d'événements.]

Dans le livre de l'Apocalypse, nous trouvons le récit le plus détaillé de la période de la fin des temps. Les pré-tribbeurs présument que les chapitres 6 à 18 couvrent leur période de sept ans. Ils le supposent même si le mot *colère* n'est pas utilisé avant la fin du chapitre 6, après les événements du sixième sceau. « *Et je regardai quand il eut ouvert le sixième sceau, et voici, il se fit un grand tremblement de terre, et le soleil devint noir comme un sac fait de poil, et la lune devint toute comme du sang* » (Apocalypse 6:12). Voyant cela, les hommes dirent aux montagnes et aux rochers : « *Tombez sur nous, et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône, et de devant la colère de l'Agneau ;* ¹⁷ *Car la grande journée de sa colère est venue ; et qui est-ce qui pourra subsister ?* » (vs 16-17). De plus, vous devez réaliser que, même là, la Colère est encore à venir ! Selon Luc, après les signes du soleil, de la lune et des étoiles (événements du sixième sceau), « *les hommes seront comme rendant l'âme de frayeur, dans l'attente des choses qui **surviendront** dans le monde ; car les puissances des cieux **seront** ébranlées* » (Luc 21:26).

Néanmoins, les pré-tribbeurs persistent à dire que la Colère arrive au premier sceau. Comme soutien, ils soulignent l'expression « *le grand jour de sa colère est venu* » qui est conjugué en temps aoriste[3] (temps indéterminé). Cela, disent-ils, signifie que la Colère était un événement du passé « complété une fois pour toutes ». (Aucun doute, cette Colère est avancée au début des tribulations — autrement, elle ne pourrait être synonyme des tribulations.) Il est intéressant de voir que, lorsque les pré-tribbeurs en viennent au même usage aoriste dans Apocalypse 19:7, ils chantent un air différent. Là, nous lisons « *les noces de l'Agneau sont venues...* » Ils disent de ce verset : « La forme aoriste ne peut être permise pour reculer le mariage lui-même dans le passé. »[4] On dit plutôt que le mariage est un événement **futur** imminent. L'air différent est compréhensible, car si jamais le mariage était considéré comme un événement complet du passé, un autre argument en faveur

d'un enlèvement pré-trib mordrait la poussière (la réclamation de l'exigence d'un intervalle entre deux Avènements).

Donc, ayant établi que la Colère n'est pas mentionnée en conjoncture avec les sceaux brisés du chapitre 6, nous nous tournons vers les jugements des trompettes des chapitres 8 et 9. À la consternation des pré-tribbeurs, elle n'y est pas mentionnée davantage. À vrai dire, toute mention de la Colère se limite à la période des sept coupes du jugement. « *Puis je vis au ciel un autre signe, grand et admirable, savoir sept Anges qui avaient les sept dernières plaies ; **car c'est par elles que la colère de Dieu est consommée*** » (Apocalypse 15:1). Et encore, « *Alors j'ouïs du Temple une voix éclatante, qui disait aux sept Anges : allez, et versez sur la terre **les fioles de la colère de Dieu*** » (Apocalypse 16:1).

D'après le livre de l'Apocalypse, il n'y a apparemment aucune justification à l'hypothèse pré-trib selon laquelle la Colère est synonyme des tribulations. Donc, tout l'argument est erratique. En fait, il serait plus en accord avec la narration biblique de suggérer que l'enlèvement aura lieu juste avant les sept coupes de la Colère — pas sept ans auparavant, comme l'enseignent les pré-tribbeurs.

GARDÉS AU JOUR DU SEIGNEUR

Dans la même veine, les pré-tribbeurs essaient de démontrer que l'Église évite les tribulations parce qu'elle est exemptée du Jour du Seigneur — qu'ils disent **inclure** les tribulations. D'après Ryrie, le Jour du Seigneur est « une période de temps étendue, commençant avec les tribulations et incluant les événements de la Seconde Venue de Christ ainsi que le Royaume millénaire sur terre. »[5]

Ce qui est intéressant à propos de cette définition, c'est qu'elle nous est offerte par quelqu'un qui déclare adhérer à la méthode « d'interprétation uniformément littérale et véritable » des Écritures.[6] Or, aucun passage concernant le Jour du Seigneur ne suggère, même vaguement, que ce jour soit synonyme, ou bien des tribulations, ou encore du Royaume millénaire. Quelle est donc, alors, la justification pour les inclure ? Touchant le Royaume millénaire, Walvoord fournit la preuve (?) suivante : « Le livre de Sophonie ajoute un autre aspect au Jour du Seigneur. Après avoir révélé en détail les jugements qui auront lieu à cette époque-là, la prophétie décrit les bénédictions qui suivront. » (Note : les jugements se trouvent dans 1:7-18).

Il poursuit en citant les bénédictions qui se trouvent au chapitre 3, versets 14-17. De cela, il conclut : « La vérité significative révélée ici, c'est que le Jour du Seigneur, qui inflige d'abord de terribles jugements, se termine par une longue période de bénédictions sur Israël, et cela s'accomplit dans le Royaume millénaire. »[7] Autrement dit, Walvoord réunit le Royaume millénaire et le Jour du Seigneur dans un même bloc juste parce que le compte-rendu de l'un se trouve deux chapitres après le récit de l'autre. Dès à présent, la fausseté d'un tel raisonnement devrait être évidente. C'est un *non sequitur*. Bien que les bénédictions soient prophétisées pour arriver après les jugements, on ne peut en déduire qu'elles **font partie** de ces jugements.

Mais il s'agit de la première partie de la définition constituant notre souci principal. Ce que nous voulons savoir, c'est si les Écritures disent que le Jour du Seigneur commence avec les tribulations. Pour y répondre, allons faire un tour dans certains passages qui décrivent le Jour du Seigneur et, partant de ces références, elles nous amèneront à certaines observations à propos de l'événement.

1. **C'est un jour de destruction.** Écrits d'Ésaïe : « *Gémissez, car la journée de l'Éternel est proche ; elle vient comme un ravage fait par le Tout-Puissant* » (Ésaïe 13:6). Et du Nouveau Testament : « *Or le jour du Seigneur viendra comme le larron dans la nuit, et en ce jour-là les cieux passeront avec un bruit sifflant de tempête, et les éléments seront dissous par l'ardeur du feu, et la terre, et toutes les oeuvres qui sont en elle, brûleront entièrement* » (2 Pierre 3:10).

2. **C'est un jour de colère.** Sophonie a écrit : « *Cette journée-là est une journée de fureur, une journée de détresse et d'angoisse, une journée de bruit éclatant et effrayant, une journée de ténèbres et d'obscurité, une journée de nuées et de brouillards* » (Sophonie 1:15).

3. **C'est un jour de jugement.** Ésaïe a écrit : « *Voici, la journée de l'Éternel vient, elle est cruelle, elle n'est que fureur et ardeur de colère, pour réduire le pays en désolation, et il en exterminera les pécheurs* » (Ésaïe 13:9). Et dans le livre d'Abdias : « *Car la journée de l'Éternel est proche sur toutes les nations ; comme tu as fait, il te sera ainsi fait ; ta récompense retournera sur ta tête* » (Abdias 1:15).

4. **Le jugement est lié à la bataille d'Armageddon.** Du livre d'Ézéchiel, nous

apprenons que le Jour de l'Éternel implique une bataille en Israël. S'adressant aux faux prophètes, Ézéchiël écrivit : « *Vous n'êtes point montés aux brèches, et vous n'avez point refait les cloisons pour la maison d'Israël, afin de vous trouver au combat à la journée de l'Eternel* » (Ézéchiël 13:5). Mais c'est de Joël que nous apprenons que cette bataille n'est autre que celle d'Armageddon ! « *Car voici, en ces jours-là et en ce temps-là auquel je ferai retourner ceux qui auront été emmenés captifs de Juda et de Jérusalem, ²J'assemblerai toutes les nations, et les ferai descendre en la vallée de Josaphat, et là j'entrerai en jugement avec eux, à cause de mon peuple, et de mon héritage d'Israël, lequel ils ont dispersé parmi les nations, et parce qu'ils ont partagé entre eux mon pays* » (Joël 3:1-2). Il poursuit plus loin : « *Que les nations se réveillent, et qu'elles montent à la vallée de Josaphat ; car je serai assis là pour juger toutes les nations d'alentour. ¹³Mettez la faucille, car la moisson est mûre ; venez, et descendez, car le pressoir est plein : les cuves regorgent, car leur malice est grande. ¹⁴Peuples, peuples, à la vallée de décision ; car la journée de l'Eternel est proche dans la vallée de décision* » (vs 12-14).

De toute évidence, il n'y a rien dans ces passages, ni dans aucun autre, d'ailleurs, qui puisse nous amener à croire que le Jour du Seigneur ait le même point de départ que les tribulations (comme il n'y a aucune indication que le Jour du Seigneur dure sept ans et encore moins 1 007 ans). Mais au grand dam des pré-tribbeurs, il y a, en vérité, des passages qui contredisent cette interprétation. Ces textes révèlent des signes bien définis, à la fois physiques et politiques, qui précèdent le Jour du Seigneur — signes que même les pré-tribbeurs savent devoir arriver **durant les tribulations**.

A. **Signes physiques**. Dans le livre d'Ésaïe, nous lisons ce qui suit à propos du Jour Du Seigneur : « *Même les étoiles des cieux et leurs astres ne feront point luire leur clarté ; le Soleil s'obscurcira quand il se lèvera, et la Lune ne fera point resplendir sa lueur* » (Ésaïe 13:10). Les mêmes signes sont répétés dans le livre de Joël, mais avec, cette fois, certaines informations additionnelles — i.e., leur chronologie. Nous y lisons : « *Le soleil sera changé en ténèbres et la lune en sang, **avant** que le jour grand et terrible de l'Eternel vienne* » (Joël 2:31).

Ce passage représente un problème énorme pour les pré-tribbeurs. Souvenez-vous-

en : selon Joël, les signes prophétisés viennent **avant** le Jour du Seigneur. Si les tribulations coïncidaient avec le Jour du Seigneur, comme l'enseignent les pré-tribulationnistes, il s'en suivrait donc que les signes listés par Joël viendraient aussi avant les tribulations. Mais ce n'est pas le cas ! Les signes des cieux ne surviennent pas avant que les tribulations soient bien entamées : après le bris du sixième sceau. « *Et je regardai quand il eut ouvert le sixième sceau, et voici, il se fit un grand tremblement de terre, et le soleil devint noir comme un sac fait de poil, et la lune devint toute comme du sang* » (Apocalypse 6:12). Cela signifie que le Jour du Seigneur ne peut survenir que bien après que les tribulations soient commencées.

B. **Signes politiques**. Dans 2 Thessaloniens, nous lisons : « *Que personne donc ne vous séduise en quelque manière que ce soit ; car ce jour-là ne viendra point que la révolte ne soit arrivée auparavant [avant le Jour de Christ (voir v. 2)], et que l'homme de péché, le fils de perdition, ne soit révélé ; ⁴Lequel s'oppose et s'élève contre tout ce qui est nommé Dieu, ou qu'on adore, jusqu'à être assis comme Dieu au Temple de Dieu voulant se faire passer pour un Dieu* » (2:3-4). Dans la doctrine pré-trib, l'Antichrist ne se révèle pas — en s'asseyant dans le temple — avant le **milieu** des tribulations (3½ ans - Antichrist - 3½ ans). Donc, une fois de plus, il appert que les tribulations ne peuvent pas être le point de départ du Jour du Seigneur.

Or, malgré toutes ces prophéties très explicites, ils ne bougent pas de leur position. (Les pré-tribbeurs, semblerait-il, n'ont pas l'intention de se laisser démonter par la lecture véritable des Écritures.) Concernant les versets de 1 et 2 Thessaloniens à propos de ce « Jour », ils ont trouvé comme solution de raffiner la définition du Jour du Seigneur. D'après Walvoord, le problème survient quand l'on assume que le Jour du Seigneur « fait simplement référence à un point précis dans le temps, étant donné qu'une vue d'ensemble des Écritures indique quelque chose de bien différent. »[8] Il poursuit en suggérant qu'il devrait y avoir **trois définitions séparées** du Jour du Seigneur. « Ce sont : **1)** la référence à un Jour du Seigneur se rapportant à n'importe quelle période de temps, passée ou future, lorsque Dieu entre directement en jugement contre le péché de l'homme ; **2)** un Jour du Seigneur dans le sens de certains événements futurs spécifiques constituant un jugement de Dieu ; **3)** le sens le plus large possible du terme, indiquant un temps dans lequel

Dieu traite directement une situation humaine, par un jugement et/ou par une bénédiction, s'étendant en conséquence assez largement dans le temps, non seulement pour inclure les jugements précédant le Millénium, mais également les bénédictions du Millénium lui-même. »[9] Ainsi, avec en main trois définitions séparées, il est toujours possible pour les pré-tribbeurs d'en choisir une qui ne contredise pas les Écritures. Walvoord écrit : « Quand nous rencontrons le difficile problème de 1 Thessaloniens 5, la définition la plus large du Jour du Seigneur est indiquée. Ce qui contraste, par exemple, avec 2 Thessaloniens 2, où est illustrée la définition la plus restreinte de la seconde catégorie. »[10] (Nous devons noter que Walvoord admet que cette méthode de classification n'est pas reconnue par tous les pré-tribulationnistes.)

D'un point de vue logique, l'utilisation de la solution de Walvoord de trois définitions ne peut être qualifiée que de pétition de principe. En regard de la troisième définition — unique au pré-tribulationisme — Walvoord ne fournit aucune preuve valide que 1) le Jour du Seigneur commence avec les tribulations ou 2) le Jour du Seigneur englobe le Royaume millénaire.

Leur solution pour manœuvrer avec la prophétie de Joël — les signes célestes arrivent **avant** le Jour du Seigneur — est beaucoup moins créative. Les pré-tribbeurs déclarent simplement que le passage ne veut pas dire ce qu'il dit ! Voici ce qu'avance Walvoord à propos de la prophétie de Joël : « Ce qui est écrit ici ne signifie pas que le Jour du Seigneur commence après ces merveilleux signes célestes, mais qu'il atteint son point culminant quand le jugement est en cours d'exécution. »[11] Que Walvoord s'efforce de donner sa propre « tournure » à Joël 2:31 est compréhensible. Mais il n'y a aucune raison pour que son interprétation soit acceptée au lieu de la lecture normale du passage.

En nous basant sur les passages mentionnés ci-haut, nous devons conclure que le commencement des tribulations ne coïncide pas avec le Jour du Seigneur. Par conséquent, le Jour du Seigneur ne peut pas être employé comme argument en faveur de l'enlèvement pré-tribulationniste.

GARDÉS DE L'HEURE DE LA TENTATION

Dans Apocalypse 3:10, nous lisons : « *Parce que tu as gardé la parole de ma*

patience, je te garderai aussi de l'heure de la tentation qui doit arriver dans tout le monde, pour éprouver ceux qui habitent sur la terre. » À nouveau, les pré-tribbeurs trouvent ici un événement qu'ils supposent coïncider avec les tribulations. Et, comme avec la *Colère* et le *Jour du Seigneur*, ils utilisent cette supposition comme argument en faveur de l'enlèvement pré-tribulationsite. Selon LaHaye, « ce verset enseigne que l'Église fidèle, dont la porte est ouverte, qui ne renie pas Son nom, mais qui pratique de bonnes œuvres, l'évangélisation et les missions, sera gardée en dehors de l'heure de la tentation (la Grande Tribulation) qui va tomber sur le monde entier. » Il poursuit en proclamant : « La garantie d'un enlèvement avant les tribulations pourrait difficilement être plus puissante. »[12] (Walvoord ne doit pas penser que le passage est aussi puissant que cela, car il admet que « ce verset ne peut pas être un support décisif en faveur du pré-tribulationisme... »)[13]

En vérité, cette soi-disant garantie, comme bien d'autres proclamations pré-tribs, doit son existence à une fausseté de logique. Contrairement à la *Colère* et le *Jour du Seigneur*, l'expression « l'heure de la tentation » ne se trouve qu'une seule fois dans les Écritures. Ce qui veut dire que nous devons nous en tenir à ce seul passage pour en connaître la signification. Le fait est que le passage ne suggère rien pour expliquer ce qu'est *l'heure de la tentation*, ni ce que veut dire être gardé de cette heure. D'après Leon Morris, « “je te garderai de [ek] l'heure de la tentation” peut vouloir dire “je te garderai de subir la tentation” comme aussi “je te garderai au travers de la tentation”. Le grec est susceptible des deux significations. »[14] Donc, affirmer que 1) l'heure de la tentation coïncide avec les « sept ans » de tribulations, ou bien que 2) nous serons enlevés de *l'heure*, par opposition à la protection au travers d'elle, ce n'est que pure spéculation. Ce qui, évidemment, fait de tout l'argument sur *l'heure de la tentation* un exercice de pétition de principe.

Conclusion

Ce n'est qu'au moyen d'une logique fallacieuse que les pré-tribulationsites peuvent proclamer avoir une promesse que l'Église ne passera pas au travers des tribulations. Comme nous l'avons démontré, Dieu n'a jamais fait pareille promesse — pas dans les passages parlant de la *Colère*, du *Jour du Seigneur* ou de *l'heure de la tentation*. Bien mieux, affirmer qu'une telle promesse existe n'est pas loin de l'erreur des faux prophètes du temps d'Ézéchiel, c'est-à-dire, « *Ils ont eu des visions de*

vanité, et des divinations de mensonge, en disant : l'Éternel a dit ; et toutefois l'Éternel ne les avait point envoyés ; et ils ont fait espérer que leur parole serait accomplie » (Ézéchiel 13:6). Tout cela pour dire que la Raison #6 n'ajoute rien à la cause du pré-tribulationisme.

[1] Tim LaHaye, ***No Fear of the Storm***, p. 39.

[2] *Ibidem*, p. 222.

[3] Temps de conjugaison en grec, en sanskrit, etc. exprimant une action en train de se finir, ou de commencer, ou un énoncé général, parfois avec une valeur de passé [Dictionnaire encyclopédique Larousse, éd. 1994].

[4] Marvin Rosenthal, ***The Pre-Wrath Rapture of the Church***, p. 166.

[5] Charles Ryrie, ***Ryrie Study Bible***, p. 1809.

[6] Crenshaw et Gunn, ***Dispensationalism Today, Yesterday and Tomorrow***, p. 184.

[7] John Walvoord, ***The Rapture Question***, p. 128.

[8] *Ibidem*, p. 214.

[9] *Ibidem*, p. 214.

[10] *Ibidem*, pp. 214-215.

[11] *Ibidem*, p. 218.

[12] Tim LaHaye, ***No Fear of the Storm***, p. 42.

[13] John Walvoord, ***The Rapture Question***, p. 258.

[14] Leon Morris, ***The Revelation of St. John***, p. 80.